



Confédération paysanne
de Côte-d'Or

Syndicats pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs



Comités locaux
21 et Chalon



Asso Curtil



Les Amis de la
Confédération paysanne

Dijon, le 28 janvier 2024,

Objet : manifestation canular contre le plan destructeur de développement à grande échelle de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïsme au sol. Les énergies renouvelables oui, mais associées à une sobriété énergétique ambitieuse et en respectant les territoires et ses enjeux.

« Un problème créé ne peut être résolu en réfléchissant de la même manière qu'il a été créé » Einstein

Introduction préalable : la manifestation organisée au nom d'un faux collectif de défense du parc de la Colombière était un canular, mené par nos structures. Cette action inédite sur la forme, inoffensive, a fait discuter à juste titre entre nous et à l'extérieur. Nous n'avons voulu trahir personne à travers cette expérience. Nous avons décidé cette action pour alerter l'opinion publique sur un plus gros mensonge, celui de dire qu'au nom de l'écologie et de la lutte contre le changement climatique il sera nécessaire d'artificialiser à très grande échelle les terres agricoles et naturelles avec toutes les dérives annoncées. Beaucoup de personnes ont été surprises, certaines incrédules devant l'énormité. Visiblement tout le monde est rassuré. Il est étonnant de constater que personne ne soit davantage choqué ou concerné par la dégradation de milliers d'hectares dans les campagnes de terres agricoles ou forestières comme annoncé, y compris tout près de chez nous. Cela nous concerne toutes et tous, nos villes, nos campagnes, notre avenir, nous sommes toutes et tous sur le même bateau. Les réponses du gouvernement au défi climatique et au nom de l'écologie, présentées comme servant l'intérêt commun, ne sont pas les bonnes.

Alors que les derniers arbitrages sur les décrets d'application de la loi d'accélération des énergies renouvelables (ENR) votée ce printemps sont en passe d'être promulgués, c'est la course à l'échalote dans nos campagnes depuis quelques mois pour l'installation de parcs photovoltaïques sur terres agricoles ou naturelles. Grâce aux promesses financières faramineuses de ce nouveau marché à venir, beaucoup de communes et d'agriculteurs sont prospectés et incités par des promoteurs qui veulent maximiser en nombre et en surface des projets de panneaux. La doctrine départementale actuelle, censée réguler un peu ce développement, serait rendue caduque avec l'application de cette nouvelle loi.

Quelques milliers d'hectares de terres agricoles ou naturelles seraient bientôt occupées rien que dans notre département, laissant présager de conséquences néfastes. Les chercheurs du GIEC et de l'IPBES alertent contre les projets d'atténuation du changement climatique qui ne prennent pas en compte les aspects climatiques, biodiversité, sociaux et de souveraineté alimentaire. Nous ne pouvons pas, au nom de l'écologie et d'une transition énergétique nécessaire, laisser faire par des projets financiers un

développement d'énergies renouvelables prédateur et destructeur du vivant et qui compromettrait une véritable transition agroécologique. Ce développement massif de « champs » photovoltaïques risque, sans sobriété ambitieuse préalable, d'être un postulat techno-solutionniste à la frénésie énergétique à laquelle nous faisons face depuis plusieurs dizaines d'années. À quoi bon produire plus pour nourrir les excès toujours grandissants de notre civilisation, sans solutionner le réchauffement climatique à son juste niveau?

Le sacrifice de terres nourricières et du patrimoine naturel doit s'arrêter. Quelque soit le scénario énergétique retenu (avec ou sans sobriété ambitieuse, avec ou sans nucléaire ; Ademe, RTE, Negawath), le gisement de toitures et de zones artificialisées ou dégradées est suffisant. Ce potentiel s'avère même suffisamment large en cumulé (plus de 400 GW) pour couvrir le scénario le plus demandeur en photovoltaïque (208 GW), avec une marge confortable pour exclure les sites peu favorables du gisement initial. Pourquoi alors compromettre des terres agricoles ou naturelles ?

Nous avons à faire à une volonté politique d'aller au plus vite, au plus simple, tout en permettant à des multinationales notamment de faire des profits. La sobriété énergétique ambitieuse doit être un préalable, la meilleure énergie étant celle que nous ne consommons pas. La trajectoire climatique gouvernementale n'apparaît pas suffisamment ambitieuse de ce point de vue, pour préserver à tout prix un modèle économique non soutenable ainsi que les intérêts des privilégiés de ce système.

Pour l'agrivoltisme, le plan gouvernemental consiste à ouvrir le marché de vastes terres agricoles rentables aux énergéticiens, en profitant des difficultés du monde agricole et sans remettre en cause structurellement ce modèle intensif. Nous dénonçons les dérives d'industrialisation de l'agriculture que l'agrivoltisme représenterait, en balance à d'éventuels bénéfices agronomiques potentiels sur certains projets que l'agroforesterie pourrait aussi apporter par ailleurs : atteinte à la vocation nourricière de la terre du fait de l'artificialisation et de la concurrence entre production énergétique et alimentaire, précarisation des baux ruraux, perte d'autonomie paysanne, manne financière générant des conflits d'intérêt, perte de la qualité de vie au travail, dégradation des paysages, atteintes à la biodiversité (destruction d'habitats et d'espèces protégées), projets financiers....

Les derniers décrets en cours de promulgation, conçus pour maximiser la rentabilité des énergéticiens au détriment de la production agricole, confirment l'esprit ultra-libéral de ce développement. Les petits projets d'autoconsommation en toitures agricoles doivent être encouragés, sur des fermes paysannes structurellement sobres et résilientes. Le modèle agro-écologique doit se généraliser.

Sous la pression du lobbys agro-industriel, ce gouvernement protège par tous les moyens le modèle agricole intensif qui est au bord du gouffre, par une fuite en avant d'industrialisation de l'agriculture. Il présente ce développement comme une opportunité de créer du revenu avec le soutien de la FNSEA mais les compromissions et sacrifices induits par ces choix seront bien plus néfastes à l'agriculture. Nous refusons d'abandonner le combat d'un revenu agricole digne issu de notre production agricole elle-même, en changeant fondamentalement de modèle : finissons en avec les accords de libre échange, interdisons l'achat de nos produits agricoles en-dessous de leur prix de revient, donnons nous les moyens d'une transition agroécologique à la hauteur des enjeux et des besoins du monde agricole et apportons une simplification administrative et des normes sanitaires

pour les adapter aux réalités de nos petites fermes.

Quant au photovoltaïsme au sol, les projets prévus sur terres dites « incultes » pourraient détruire de nombreux habitats naturels et notamment forestiers (qui représentent autant de puits à carbone naturels) pour les mêmes impératifs politiques ainsi que pour aussi financer les communes. Ils pourraient aussi avoir des incidences néfastes sur l'agriculture. La lutte contre le changement climatique doit être indissociable de la lutte contre la perte de biodiversité et il est essentiel que tout projet prenne en compte cette dimension.

A partir de ce gisement de terres abîmées et artificialisées disponible pour répondre aux enjeux d'énergies renouvelables en y associant une sobriété énergétique ambitieuse, nous ne pourrions qu'encourager les projets qui garantiront :

- l'émergence de démarches citoyennes et collectives, la création d'un bien commun avec le partage de la richesse créée;
- le respect du territoire rural et de ses habitants, en ne sacrifiant pas des villages à l'encontre de leur volonté, au profit unique du capitalisme, tout en tenant compte des perceptions des habitants pour améliorer l'acceptabilité des projets. Nous ne pouvons d'ailleurs que dénoncer le dysfonctionnement des enquêtes publiques qui ne respectent que très rarement les opinions exprimées;
- le refus des énergéticiens opportunistes qui jouent cyniquement sur les deux tableaux en développant toujours des activités d'extraction d'énergies fossiles climaticides tout en se positionnant sur des projets d'énergies renouvelables.

Au delà de l'émergence annoncée d'un développement d'énergie solaire destructeur du territoire, la Côte d'Or est aussi directement concernée par des projets d'autres types d'ENR qui reproduisent les mêmes effets que nous dénonçons :

- le « méga-méthaniseur » de Cérilly au nord du département, projet porté par Dijon Céréales et Nature Energy (filiale de Shell), bientôt opérationnel malgré les oppositions locales toujours vives, menace la souveraineté alimentaire ainsi que l'environnement local.
- le projet éolien dit « des grands communaux », extension du projet éolien dit « des portes de Côte d'Or », porté par Qenergy (filiale européenne de l'entreprise coréenne Hanwha Solution) qui va un peu plus encore compromettre le patrimoine naturel remarquable et paysager de la Vallée de L'Ouche et des Côtes et Arrières Côte de Beaune-Dijon, territoire encore préservé et reconnu à ce titre en Zone Natura 2000. Construit « bouts par bouts » pour mieux passer, son impact global sera majeur sur le territoire.

Nous ne sommes pas contre les énergies renouvelables. Nous les plébiscitons mais associées à un plan non moins ambitieux de sobriété préalable et en harmonie avec nos territoires, notre souveraineté alimentaire, le vivant. Nos ressources ne sont pas inépuisables. Nous pouvons faire autrement, il suffit de s'en donner les moyens.